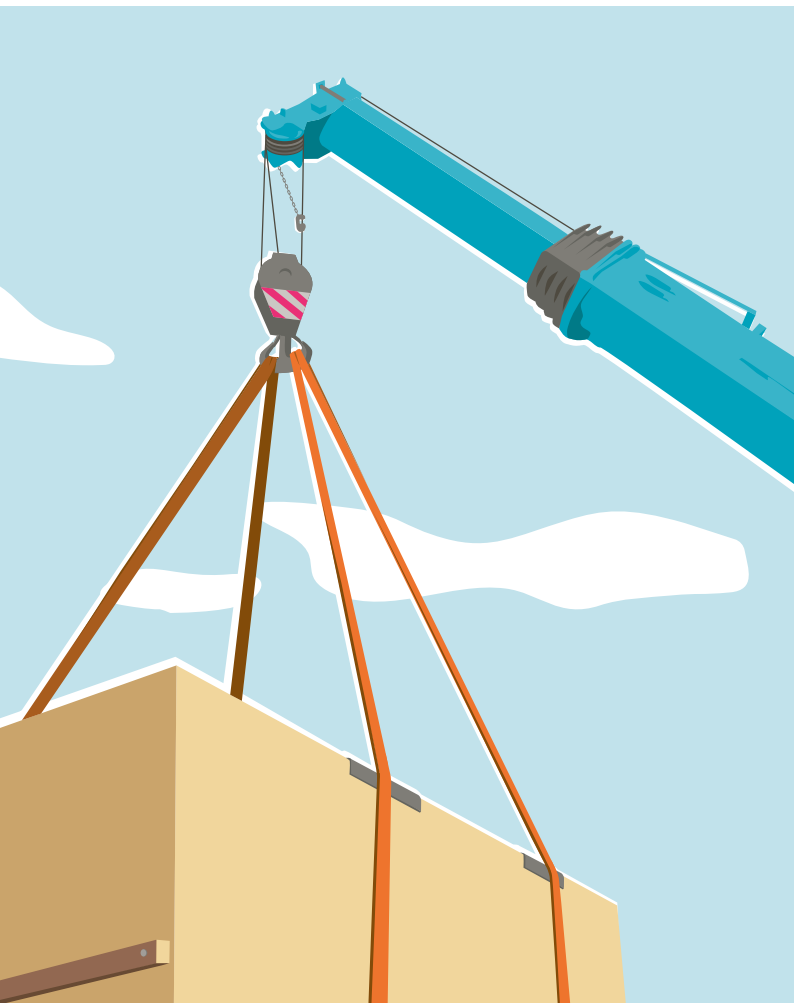


suva



**Dix règles vitales pour
l'élingage des charges**

La vie et la santé ont la priorité absolue.

Pour nous, cela signifie ...

Nous respectons strictement les **règles de sécurité**.
La sécurité au travail nous concerne tous.

Les **instructions** et les **contrôles de sécurité** sont des éléments essentiels de notre travail. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions.

En cas de danger pour la vie et la santé, nous disons **STOP!** Nous interrompons le travail et nous sécurisons les zones dangereuses.

Nous éliminons immédiatement les **lacunes**. Si nous ne le pouvons pas, nous informons nos supérieurs et nous avertissons les personnes présentes.
Nous reprenons le travail uniquement lorsque les conditions de sécurité requises ont été rétablies ou mises en œuvre.

Ces règles sont conformes aux principes de la «Charte de la sécurité» signée par les planificateurs, les associations patronales et les syndicats qui se sont engagés à faire respecter les règles de sécurité en vigueur au poste de travail.

www.charte-securite.ch



Mieux que des prescriptions. Dix règles vitales.

Pour rentrer chez soi en bonne santé.

1 Déterminer le poids
et le centre de gravité
de la charge.

2 Utiliser des élingues
appropriées.

3 Utiliser des élingues
sûres.

4 Utiliser des accessoires
de levage appropriés.

5 Utiliser des points
d'ancrage appropriés.

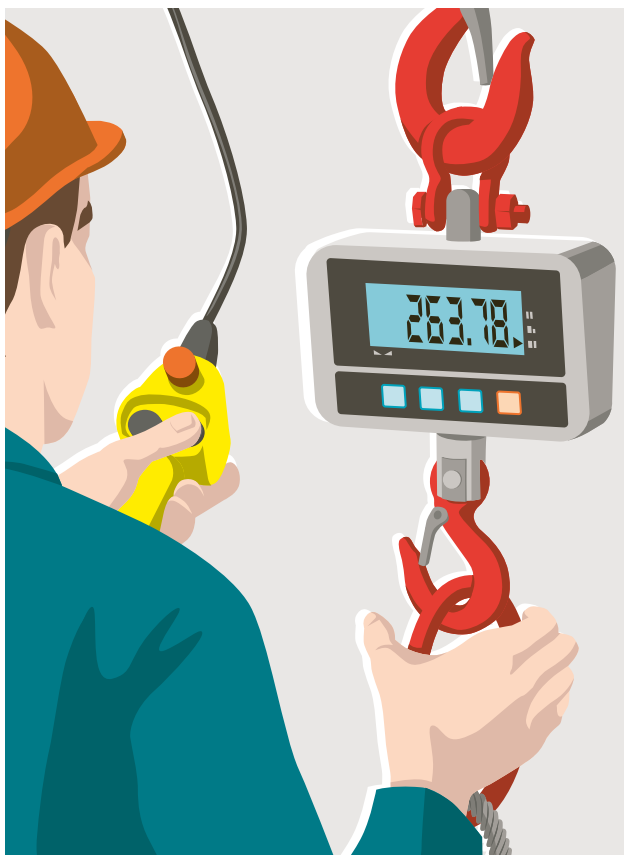
6 Élinguer la charge en
toute sécurité.

7 Prévenir la détérioration
des élingues.

8 Ne prendre aucun risque
pendant le transport.

9 Communiquer de manière
claire et précise.

10 Porter les équipements
de protection individuelle.



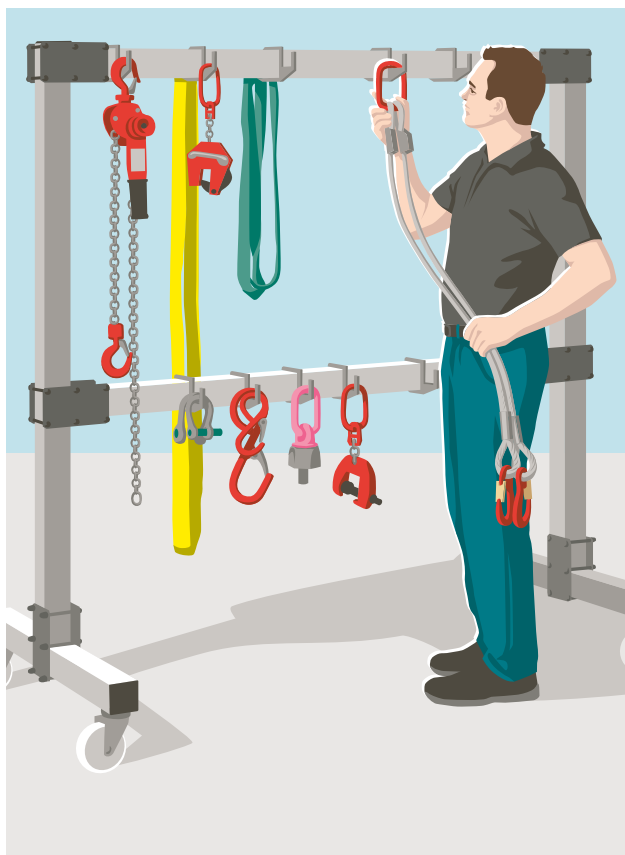
1 Déterminer le poids et le centre de gravité de la charge.

Travailleur

Avant de transporter une charge, je détermine toujours son poids et son centre de gravité.

Supérieur

Je veille à ce que mes collaborateurs déterminent le centre de gravité et le poids de l'ensemble des charges à transporter. Je mets à disposition des outils appropriés à cet effet.



2 Utiliser des élingues appropriées.

Travailleur

J'utilise des élingues appropriées.

Supérieur

Je mets à disposition uniquement des élingues appropriées.



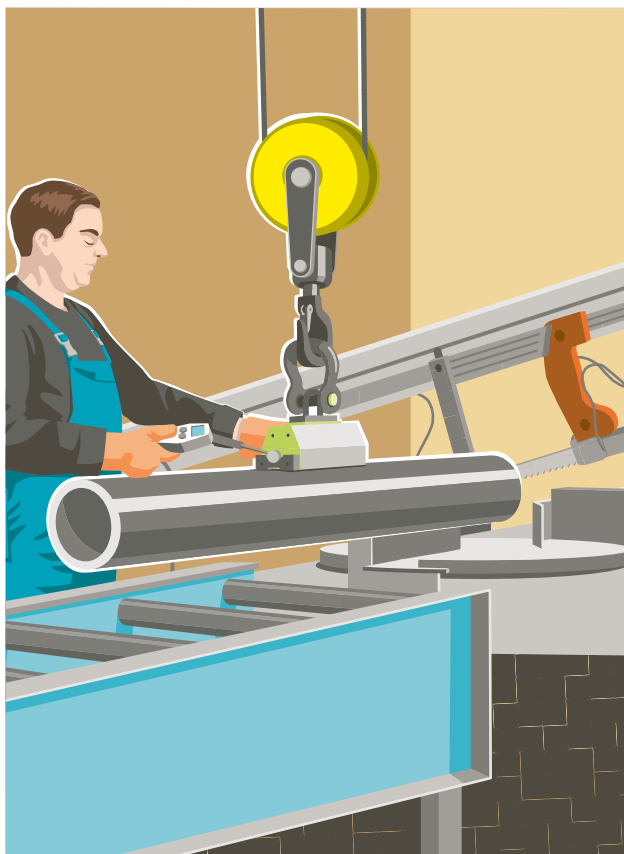
3 Utiliser des élingues sûres.

Travailleur

J'emploie uniquement des élingues sûres et en parfait état. Je les contrôle toujours avant de les utiliser.

Supérieur

Je veille à ce que mes collaborateurs emploient uniquement des élingues en bon état et qu'ils les contrôlent toujours avant de les utiliser.



4 Utiliser des accessoires de levage appropriés.

Travailleur

J'utilise uniquement des accessoires de levage appropriés que j'ai préalablement contrôlés. Je ne les utilise que dans les situations pour lesquelles ils ont été conçus.

Supérieur

Je mets à disposition des accessoires de levage appropriés et régulièrement contrôlés.



5 Utiliser des points d'ancrage appropriés.

Travailleur

Je choisis des points d'ancrage appropriés et j'utilise correctement les moyens auxiliaires conçus pour élinguer les charges.

Supérieur

Je mets à disposition des moyens auxiliaires appropriés pour élinguer les charges.



6 Élinguer la charge en toute sécurité.

Travailleur

Je respecte les indications figurant sur l'élingue et je l'utilise correctement.

Supérieur

Je veille à ce que les élingues soient utilisées correctement.



7 Prévenir la détérioration des élingues.

Travailleur

Je manipule soigneusement les élingues afin de ne pas les endommager.

Supérieur

Je veille à ce que les élingues soient utilisées en respectant la méthode prescrite.



8 Ne prendre aucun risque pendant le transport.

Travailleur

Pendant le transport des charges, je me place toujours à un endroit sûr en dehors de la zone de travail.

Supérieur

Je mets à disposition les équipements de travail requis afin de garantir la sécurité des personnes présentes pendant le transport des charges.



9 Communiquer de manière claire et précise.

Travailleur

Je conviens préalablement des signes de la main avec la personne qui conduit la grue.
Je n'utilise que les signes convenus.

Supérieur

Je mets des moyens de communication appropriés à la disposition de mes collaborateurs.



10 Porter les équipements de protection individuelle.

Travailleur

Je porte les équipements de protection individuelle requis pour le travail.

Supérieur

Je contrôle que mes collaborateurs reçoivent les équipements de protection individuelle requis et qu'ils les portent. Je les porte également moi-même.

Un support pédagogique concernant les «Dix règles vitales pour l'élingage des charges» est également disponible à l'adresse www.suva.ch/88801.f.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur industrie et arts et métiers

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/84077.f

Titre

Dix règles vitales pour l'élingage des charges

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
avec mention de la source.

1^{re} édition: septembre 2022

Référence

84077.f